

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2022
DLCM n°2022-085

Date de convocation : 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Jacqueline ARCANGER, Maire.

Etaient présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, M. Stéphane BIGOT, Mmes Michèle PEUDENIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINE, MM. André LEFEUVRE, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Renaud GAUDRON, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, MM. Pascal PAILLARD, Régis BRAULT, Mmes Catherine BOISBOUVIER, Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, M. Thibaut MULOT.

Etaient représentés : M. Axel BELLIARD, qui avait donné procuration à M. Thibaut MULOT conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : M. Elie LEME, Mmes Linda FOURNIER et Lucie FOUGERAIS

Absents : M. Christophe BONNIER, Mme Murielle DEPAGNE

Secrétaire de séance : M. Thibaut MULOT

OBJET

RESERVE NATURELLE REGIONALE « PRAIRIE ET BOISEMENT HUMIDES DES BIZEULS »
CONVENTION DE GESTION 2022 AVEC LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

M. GARNIER, adjoint, rappelle au Conseil municipal que les enjeux de la préservation et de la valorisation de la réserve naturelle régionale « prairie et boisement humides des Bizeuls » issus de l'élaboration du plan de gestion 2017-2022 ont été définis autour de 6 axes et de 4 grands types d'actions.

Le programme 2022 a été validé par le comité consultatif en février dernier pour un coût prévisionnel de 47 850 €, dont 20 600 € en fonctionnement et 27 250 € en investissement, étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2022 :

- travaux	9 250 euros
- Etudes, suivis, inventaires	20 750 euros
- Pédagogie, information, animations, éditions	10 500 euros
- Gestion administrative	7 350 euros

Le financement de ces actions est réparti comme suit :

Région	18 700 €
Département	16 200 €
Ville d'Ernée	12 950 €

Il est proposé de signer une convention de gestion au titre de l'année 2022 qui définit les conditions du partenariat entre la Région, au titre de sa politique d'aide aux réserves naturelles régionales, et la ville d'Ernée, gestionnaire de la réserve Naturelle Régionale « Prairie et boisement humides des Bizeuls ».

En contrepartie la commune s'engage à préserver et à restaurer la qualité globale du site et à y mener une gestion durable en faveur de la biodiversité en application du plan de gestion élaboré pour le site.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission environnement-agriculture du 19 septembre 2022,
A l'unanimité,

* autorise Mme le Maire à signer la convention de gestion pour la réserve naturelle régionale « Prairie et boisement humides des Bizeuls » entre la commune d'Ernée et la région des pays de la Loire, au titre de l'année 2022

* autorise Madame le Maire à accomplir l'ensemble des formalités administratives nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.
Pour extrait conforme,*



Le Maire,

Jacqueline ARCANGER